



J'ai renoncé à travailler avec contrat cdi

Par **livo**, le **19/05/2016** à **15:18**

bonne journée ru savoir ce que je peux faire et direiyos q ont l'histoire était : je l'ai signé deux mois à l'expérience du contrat de travail cdi et a passé la deuxième semaine de travail aujourd'hui j'ai eu assez de moi les moyens de me parler et d'osier bien et maintenant je voudrais savoir ce que je sais parler je dis au revoir et à droite pour obtenir ce qui a fonctionné ? (Urgent)

Par **morobar**, le **19/05/2016** à **18:29**

Dites: vous tirez au hasard les mots dans un chapeau pour formuler vos questions ?
Si vous ne voulez plus travailler avec ce CDI, vous démissionnez et allez voir ailleurs.
Vous aurez le droit de réclamer votre salaire pour le travail effectué et c'est tout.
Pas de chômage en cas de démission.

Par **amajuris**, le **19/05/2016** à **18:42**

livo,
votre message est incompréhensible !